

Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription

L'accès à l'école est ouvert aux candidats titulaires d'un BAC de l'enseignement secondaire.
 Le classement se fait sur la base de la **moyenne générale** obtenue au **Baccalauréat** (qui doit être $\geq 12/20$).
Conditions complémentaires: Pour participer au classement, **la note de mathématiques** doit être $\geq 12/20$.
 (Moyenne minimale d'accès à l'école BAC 2022: **14,84/20**)

